

Décision

Générale

colonial

Décision n° 75-1087/SG/FIN portant création d'une caisse d'avances à la Direction des Travaux Publics (Subdivision infrastructure)

n° 75-1087/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
3 juin 1975

Numéro JO
n° 12 du 25/06/1975

Date du numéro
25 juin 1975

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

- Il est institué pour les besoins de la subdivision infrastructure de la Direction des Travaux publics une caisse d'avance d'un montant maximum de un million de francs Djibouti (1.000.000 F.D.). Art. 2. — M. Gaston Coupois, ingénieur des T.P.E., est nommé régisseur de cette caisse d'avances.